

**Conseil économique et social**

Distr. générale
10 septembre 2025

Français
Original : anglais

Commission économique pour l'Afrique
Comité des politiques sociales, de la lutte
contre la pauvreté et du genre
Sixième réunion
Addis-Abeba, 26-28 novembre 2025

Point 5 a) de l'ordre du jour provisoire*

Rapports soumis au Comité des politiques sociales, de la lutte
contre la pauvreté et du genre – Présentation des rapports et débats :
Sous-programme 9 : Pauvreté, inégalités et politiques sociales

Rapport sur les activités menées par la Commission
économique pour l'Afrique au titre du sous-
programme 9 : Pauvreté, inégalités et politiques
sociales

I. Introduction

1. Le sous-programme 9 de la Commission économique pour l'Afrique (CEA) a pour objet de promouvoir un développement durable inclusif et équitable, conformément aux engagements et aux cadres convenus aux niveaux international et régional, et d'appuyer les priorités des États membres de la CEA. Il est mis en œuvre par la Section des politiques sociales et la Section de l'urbanisation et du développement, qui relèvent de la Division de l'égalité des genres, de la lutte contre la pauvreté et des politiques sociales.
2. Le présent rapport donne un aperçu des travaux réalisés au titre du sous-programme au cours de l'exercice biennal 2023-2025.
3. Les activités de la CEA dans le cadre du sous-programme concourent à l'élimination de l'extrême pauvreté et à la réduction des inégalités en améliorant les politiques et les stratégies des États membres en matière d'investissement social et de création d'emplois urbains. Le principal mandat du sous-programme consiste pour la CEA à mener des recherches empiriques et axées sur les politiques afin de renforcer la capacité des États membres à concevoir et à mettre en œuvre des politiques favorisant un développement durable inclusif et équitable dans les domaines de la lutte contre la pauvreté et les inégalités, de l'emploi, de la protection sociale, de la population, des migrations et de l'urbanisation, conformément au Programme de développement durable à l'horizon 2030 (Programme 2030) et à l'Agenda 2063 : l'Afrique que nous voulons, de l'Union africaine. Guidée par les décisions et orientations du Comité des politiques sociales, de la lutte contre la

* E/ECA/CSPPG/6/1.



pauvreté et du genre, la CEA met à profit le sous-programme pour répondre aux priorités de développement social de l'Afrique au moyen de travaux analytiques, d'avis concernant les lignes à adopter, de l'élaboration d'outils, de l'organisation de dialogues sur les grandes orientations et d'activités de renforcement des capacités. Dans le cadre du sous-programme, la CEA collabore avec ses États membres et avec la Commission de l'Union africaine, les entités du système des Nations Unies, la société civile, les communautés économiques régionales et d'autres partenaires de développement.

II. Principaux résultats obtenus au cours de l'exercice biennal 2023-2025

A. Élimination de la pauvreté

4. Dans le cadre du sixième Forum africain sur la science, la technologie et l'innovation, tenu en marge de la dixième session du Forum régional africain pour le développement durable, en avril 2024, un dialogue de haut niveau sur le renforcement des capacités dans les domaines de la science, de la technologie et de l'innovation aux fins de l'éradication de la pauvreté et de la faim en Afrique a été organisé au titre du sous-programme. En complément de ce dialogue, la Division de l'égalité des genres, de la lutte contre la pauvreté et des politiques sociales a organisé, en partenariat avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), l'une des manifestations parallèles tenues à l'occasion de la dixième session du Forum régional africain pour le développement durable. Cette manifestation parallèle avait pour objet de procéder à un examen approfondi des progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif de développement durable 1 (Pas de pauvreté).

5. Avant la dixième session du Forum régional africain pour le développement durable, la CEA a coordonné la rédaction du document de travail sur les progrès réalisés en Afrique dans la réalisation de l'objectif 1, avec la contribution de l'UNICEF, de l'Organisation internationale du Travail (OIT), de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), du Bureau de la Conseillère spéciale pour l'Afrique et du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH). Ce travail de coordination, mené dans le cadre du sous-programme, visait à renforcer la capacité des États membres de la CEA de mesurer la pauvreté et les inégalités afin d'étayer l'élaboration des politiques publiques. Au cours de la dixième session du Forum, deux débats de haut niveau ont été organisés au titre du sous-programme afin de présenter les principales conclusions et recommandations du rapport, en vue d'accélérer la mise en œuvre du Programme 2030 sur l'ensemble du continent africain.

6. En réponse à la demande de ses États membres, la CEA a renforcé les capacités d'élaboration des politiques publiques au Ghana, en Namibie, en Somalie, en Ouganda et en République-Unie de Tanzanie en organisant des formations sur l'approche innovante dite de l'« élasticité par imputation ». Cette approche permet d'estimer la pauvreté, les inégalités et la vulnérabilité en l'absence de données récentes sur les ménages, afin de mieux soutenir l'élaboration de politiques efficaces fondées sur des données probantes. Plus de 80 décideurs de ces cinq pays ont été formés à l'application de cette approche à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques publiques. Toujours dans le cadre du sous-programme, la CEA a appliqué en 2024 l'approche de l'élasticité par imputation pour produire de nouvelles estimations de la pauvreté, de la vulnérabilité et des

inégalités en Namibie, en l'absence de données récentes sur les ménages ; les résultats obtenus ont directement contribué à la formulation du sixième plan national de développement de la Namibie.

7. En 2025, dans le cadre du sous-programme, la CEA a aidé ses États membres à mesurer et utiliser des indices de pauvreté multidimensionnelle. Elle a organisé plusieurs manifestations parallèles de haut niveau : lors du forum politique de haut niveau pour le développement durable, tenu sous les auspices du Conseil économique et social à New York en juillet, pendant le débat général de la quatre-vingtième session de l'Assemblée générale, tenu également à New York en septembre, et à l'occasion du deuxième Sommet mondial pour le développement social, prévu à Doha en novembre. Ces manifestations visaient à offrir une tribune aux États pour partager leurs données d'expérience et leurs meilleures pratiques en matière de réduction de la pauvreté multidimensionnelle. En complément de ces efforts, la CEA a publié, dans le cadre du sous-programme, des notes d'orientation mettant en lumière les progrès importants accomplis par les États africains dans la réduction de la pauvreté multidimensionnelle, tout en soulignant les domaines nécessitant une attention accrue.

B. Protection sociale

8. À la fin de 2023, un cadre a été élaboré au titre du sous-programme afin d'aider les États à mesurer les effets des systèmes de protection sociale et à déterminer les catégories de la population en ayant le plus besoin. La même année, la CEA a publié un rapport¹ présentant les résultats obtenus par les pays africains, calculés à l'aide de l'indice de vulnérabilité multidimensionnelle à la pauvreté que la Commission avait précédemment mis au point.

9. Dans le cadre du sous-programme, la CEA a collaboré avec le Département des affaires économiques et sociales (DESA) et la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) au lancement d'un projet de trois ans sur les politiques nationales de protection sociale et sur la capacité à répondre à la triple crise touchant les carburants, l'alimentation et la finance. Ce projet, financé par le Compte pour le développement (seizième tranche), a notamment permis l'organisation d'ateliers de renforcement des capacités à l'intention des décideurs sur la pauvreté multidimensionnelle et la protection sociale, en Namibie, au Sénégal, en République-Unie de Tanzanie et en Zambie. Les ateliers, qui mettaient l'accent sur l'application de l'indice de pauvreté multidimensionnelle, ont aidé les décideurs à consolider les systèmes nationaux de protection sociale, en les aidant à recenser les groupes de population vulnérables, à élaborer des politiques visant à atténuer les effets des crises et à offrir une couverture adéquate aux groupes laissés pour compte. En outre, dans le cadre de ce projet, la CEA, la CESAP et le DESA ont organisé conjointement un atelier interrégional visant à améliorer la capacité des décideurs à répondre à la triple crise. Des participants venus d'Afrique et d'Asie – notamment du Cambodge, du Ghana, du Malawi, de la Namibie, du Rwanda, du Sénégal, de la République-Unie de Tanzanie et de la Zambie – y ont acquis de nouvelles compétences.

10. Dans le cadre du sous-programme, la CEA a contribué à une initiative de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO), financée par le Compte pour le développement (seizième tranche), visant à combler les lacunes

¹ CEA, *Renforcer la protection sociale dans les réponses aux pandémies : identifier les personnes vulnérables, aider au rétablissement et renforcer la résilience* (Addis-Abeba, 2023).

en matière de protection sociale dans les régions arabe et africaine. L'initiative comprenait un atelier organisé au Ghana, qui a permis de renforcer la capacité des décideurs locaux d'évaluer la vulnérabilité et d'élaborer et planifier efficacement des politiques et des programmes de protection sociale destinés aux groupes de population les plus vulnérables.

C. Migrations

11. Dans le cadre du sous-programme, la CEA a publié, en novembre 2024, un rapport² dans lequel elle souligne l'importance de tenir compte des liens existant entre les changements climatiques et les migrations, et présente une évaluation complète de cette question afin d'éclairer l'élaboration et la mise en œuvre de politiques durables et orientées vers l'action dans l'ensemble de l'Afrique.

12. La CEA a organisé à Addis-Abeba, en octobre 2024, le deuxième examen régional du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières. Les recommandations formulées par les États membres de la CEA à l'issue de cet examen ont été rassemblées en vue de fournir des orientations aux participants au deuxième Forum d'examen des migrations internationales, qui devrait se tenir en 2026. Les participants à l'examen régional ont souligné les progrès réalisés dans la réalisation des objectifs du Pacte mondial, notamment en favorisant la coopération régionale et en promouvant des politiques migratoires fondées sur des données probantes. Ils ont également souligné l'importance de l'adoption d'une position africaine unifiée sur les questions migratoires et de la prise en compte des droits humains des migrants comme élément central de toutes les politiques et interventions dans ce domaine.

13. À Harare, en mai 2025, la CEA, la Commission de l'Union africaine, l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) et l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) ont organisé un atelier sur l'amélioration des statistiques relatives aux migrations et sur les bonnes pratiques en matière d'identité juridique des migrants en Afrique de l'Est, y compris dans la Corne de l'Afrique. Les représentants des États africains participants ont validé deux résultats majeurs, obtenus dans le cadre du programme conjoint de la CEA et de la Commission de l'Union africaine : le rapport de synthèse régional sur l'identité juridique des migrants³ et la boîte à outils sur les bonnes pratiques en matière d'identité juridique. Les participants ont confirmé la pertinence de ces deux produits et exprimé un vif intérêt pour leur utilisation au niveau national. Cela a mis en évidence la nécessité, pour la CEA, et en particulier pour le Centre africain pour la statistique et la Division de l'égalité des genres, de la lutte contre la pauvreté et des politiques sociales, de fournir une assistance technique continue en vue de leur adaptation et de leur mise en œuvre, notamment dans le cadre de missions d'appui ciblées, de formations destinées aux représentants des États d'Afrique de l'Est et de consultations de suivi. Le Centre et la Division sont bien placés pour diriger les activités de déploiement de la boîte à outils, en suivre l'adoption et faciliter les échanges de connaissances au niveau régional afin d'éclairer les décisions relatives aux prochaines versions et de renforcer les programmes de portée élargie consacrés à l'identité juridique.

² CEA, « Rapport sur les migrations en Afrique : changements climatiques et migrations en Afrique » (Addis-Abeba, 2024).

³ CEA, *Towards Improving Migration Statistics and Good Legal Identity for Migrants in East Africa and the Horn of Africa* (à paraître).

D. Les jeunes

14. Une note d'orientation intitulée « L'emploi des jeunes en Afrique : défis et perspectives »⁴ a été établie dans le cadre du sous-programme. Elle comprend une évaluation des perspectives africaines en matière de création d'emplois pour les jeunes, de valorisation du dividende démographique et de renforcement de la résilience face à des chocs tels que la pandémie de maladie à coronavirus 2019 (COVID-19). Elle présente également des outils conceptuels et empiriques destinés à guider l'analyse des politiques nationales de l'emploi des jeunes.

15. Dans le cadre du sous-programme, la CEA a collaboré avec le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) afin d'aider quatre États africains à examiner les progrès accomplis dans la valorisation du dividende démographique, conformément à la Déclaration d'Addis-Abeba sur la population et le développement en Afrique après 2014, en vue d'étayer l'élaboration des politiques relatives à la jeunesse. En outre, une séance d'information a été organisée à l'intention des ambassadeurs afin de mettre en évidence les messages clés sur le dividende démographique et d'orienter les contributions africaines au processus d'examen de 2024, qui marque le trentième anniversaire de la Conférence internationale sur la population et le développement.

16. Dans le cadre du sous-programme, une réunion d'experts s'est tenue sur le thème : « Des emplois en Afrique ou des emplois pour les Africains ? Intégrer la migration des compétences dans les stratégies nationales pour l'emploi des jeunes ». La réunion portait sur la création d'emplois pour les jeunes, la valorisation du dividende démographique et le développement des compétences. Au cours de cette réunion, qui s'est tenue à Addis-Abeba parallèlement à la cinquième session du Comité des politiques sociales, de la lutte contre la pauvreté et du genre, les 31 octobre et 1^{er} novembre 2023, les conclusions des travaux dans ces domaines ont été présentées pour observations. Des parties prenantes issues de ministères, d'entités des Nations Unies et du milieu universitaire ont échangé des vues sur les moyens de renforcer les compétences des jeunes Africains afin d'améliorer leurs perspectives sur le marché du travail.

E. Manifestation marquant le trentième anniversaire du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement

17. En mai 2024, la CEA et d'autres commissions régionales ont organisé, en marge de la cinquante-septième session de la Commission de la population et du développement, une manifestation visant à présenter les résultats des examens régionaux effectués en 2023 et à réfléchir aux progrès accomplis dans la mise en œuvre du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement, ainsi qu'aux lacunes, aux difficultés, aux priorités et aux possibilités s'y rapportant. L'examen réalisé pour l'Afrique avait permis de mettre en évidence des perspectives fondées sur des données probantes en matière de population et de développement.

⁴ CEA (Addis-Abeba, 2024).

F. Urbanisation et élaboration de politiques fondées sur des données probantes

18. La CEA a publié le rapport intitulé « L'état de l'urbanisation en Afrique : la transformation numérique au service d'une urbanisation inclusive, résiliente et durable »⁵, validé lors d'une réunion d'experts tenue à Addis-Abeba en octobre 2024, au cours de laquelle des experts et décideurs régionaux avaient veillé à ce que ce document soit aligné sur les priorités des États africains. Ce rapport contient une analyse des tendances de l'urbanisation en Afrique et propose des stratégies pratiques visant à tirer parti de la transformation numérique, dans le cadre des objectifs de développement durable, afin d'améliorer la gouvernance, la résilience et la productivité économique.

G. Élargissement et résilience de la marge d'action budgétaire des villes, à l'appui d'un relèvement inclusif et durable après la pandémie de COVID-19 en Afrique

19. Dans le cadre du sous-programme, la CEA a poursuivi son action en faveur de villes africaines inclusives, résilientes et productives, en mettant l'accent sur la réalisation au niveau local des objectifs de développement durable. Un élément central en a été un projet relatif à l'élargissement et à la résilience de la marge d'action budgétaire des villes, à l'appui d'un relèvement inclusif et durable après la pandémie de COVID-19 en Afrique, financé par le Compte pour le développement (quinzième tranche) et mis en œuvre conjointement avec le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) et le Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU), à Addis-Abeba, Dar es-Salaam (République-Unie de Tanzanie), Kigali, Lusaka, Nairobi et Yaoundé.

20. Ce projet sert de plateforme de collaboration permettant aux représentants de ces six villes d'échanger des données d'expérience relatives à l'élargissement de la marge d'action budgétaire municipale. Dans le cadre de réunions de haut niveau et de réunions techniques, les représentants ont bénéficié d'un apprentissage entre pairs, d'un partage des connaissances et d'une présentation de diverses approches de la gestion des finances municipales. La durabilité et l'appropriation des actions ont été privilégiées grâce à la définition d'objectifs communs et à une approche consultative favorisant la confiance. Des réunions de groupes de travail techniques ont été organisées, au cours desquelles des maires et des responsables municipaux ont suivi une formation sur la collecte, l'analyse et la communication des données relatives aux finances municipales.

21. Dans le cadre de ce projet, des évaluations de la performance financière ont été lancées lors de la quatrième Conférence internationale sur le financement du développement, tenue à Séville (Espagne) en juin 2025. Ces évaluations ont permis de mettre en évidence les défis et les possibilités sur le plan budgétaire et de formuler des recommandations qui ont servi à l'élaboration de plans de mise en œuvre au niveau municipal. Conformément à ces recommandations, Nairobi a relevé ses objectifs de recettes, Lusaka a remédié aux pertes de recettes en appliquant des règles plus strictes en matière de publicité et en numérisant les paiements, et Addis-Abeba prévoit de s'appuyer sur ce rapport pour solliciter une notation de crédit. En outre, la CEA, ONU-Habitat et le FENU ont collaboré avec les autorités municipales à l'élaboration de bases de données financières destinées

⁵ CEA (Addis-Abeba, 2024).

à appuyer la planification budgétaire future et à mettre en place des systèmes de collecte des recettes plus efficaces afin d'améliorer la prestation des services urbains.

22. Le principal résultat des évaluations financières est un recueil de pratiques exemplaires en matière de finances municipales, établi à partir de l'expérience des six villes, en vue de l'adoption de ces pratiques par d'autres villes africaines. Ce recueil, qui figurera dans une prochaine note d'orientation de la CEA, contient des stratégies visant à mieux gérer les recettes, les dépenses et les marges d'action budgétaires.

H. Données urbaines

23. L'un des objectifs prioritaires du sous-programme étant de renforcer les systèmes de données afin d'étayer la planification et l'élaboration des politiques urbaines, la CEA aide les six administrations municipales susmentionnées à collecter et à valider les données budgétaires. Un tableau de bord sur la bonne gestion et le suivi des marges d'action budgétaires a été élaboré et est prêt à être mis à disposition de ces villes.

24. Dans le cadre du sous-programme, la CEA a procédé à un examen par les pairs du rapport intitulé « Dynamiques de l'urbanisation en Afrique 2025 », un important document établi par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)⁶. En marge du premier Forum urbain africain, tenu à Addis-Abeba en septembre 2024, la CEA et l'OCDE ont conjointement organisé une manifestation consacrée aux données locales. Celle-ci a notamment été l'occasion du prélançement du Portail africain de l'urbanisation, répertoire centralisé de données, politiques, analyses et rapports d'examens locaux volontaires relatifs à l'urbanisation. Ce portail a pour objet d'aider les décideurs, les praticiens du développement et les chercheurs à mieux appréhender la complexité urbaine et de faciliter l'apprentissage entre pairs au sein des administrations municipales africaines.

I. Initiative sur la qualité de la vie

25. L'initiative sur la qualité de la vie, qui s'inscrit dans le cadre des travaux de la CEA sur l'urbanisation, va au-delà des indicateurs économiques en intégrant des indicateurs multidimensionnels du bien-être dans la planification au niveau local. Elle contribue à la réalisation et à la territorialisation des objectifs de développement durable sur l'ensemble du continent africain.

26. La CEA et d'autres commissions régionales appuient cette initiative d'ONU-Habitat depuis 2023. La CEA a présenté les résultats de son enquête sur le bien-être dans les villes à la douzième session du Forum urbain mondial, tenue au Caire en novembre 2024, et a organisé, en marge de la neuvième session de la Commission africaine de statistique (STATCOM-Afrique), une manifestation qui a conduit à l'inclusion de recommandations sur la qualité de la vie dans le document final de la session. La CEA a accru la visibilité de ses travaux menés au titre de cette initiative au moyen d'articles de blog et d'informations diffusées dans les médias à travers l'Afrique.

⁶ OCDE (Paris, 2025).

27. Au cours du premier semestre de 2025, la CEA a mené des activités de sensibilisation visant à faire mieux comprendre comment les indicateurs de qualité de la vie contribuent à la territorialisation des objectifs de développement durable. Ces activités étaient destinées aux autorités, aux organismes de statistique et aux communautés d'Accra, de Dire Dawa (Éthiopie), d'Harare et de Nairobi. Elles ont permis de mettre en évidence les lacunes en matière de données et de renforcer les capacités nécessaires pour intégrer les indicateurs de qualité de la vie dans les stratégies d'urbanisme.

J. Forum régional africain pour le développement durable

28. Dans le cadre du sous-programme, la Section des politiques sociales a contribué à l'élaboration du document de travail sur le travail décent et la croissance économique, qui a été examiné à la onzième session du Forum régional africain pour le développement durable, tenue à Kampala en avril 2025.

29. Par ailleurs, la Division de l'égalité des genres, de la lutte contre la pauvreté et des politiques sociales a mis en place en collaboration un groupe de haut niveau sur le thème « Tirer parti du deuxième Sommet mondial pour le développement social pour promouvoir la réalisation des objectifs prioritaires de l'Afrique (éradication de la pauvreté ; plein emploi et travail décent pour tous ; inclusion et intégration sociale, en ne laissant personne de côté ; réalisation complète des objectifs de développement durable et des objectifs énoncés dans l'Agenda 2063) ».

30. Au cours de l'atelier régional préparatoire consacré aux examens nationaux volontaires et aux examens locaux volontaires en Afrique, tenu en marge de la onzième session du Forum, la Section de l'urbanisation et du développement a dirigé la journée consacrée aux examens locaux volontaires. Cette journée a été l'occasion d'une formation sur la planification du changement dans le cadre des objectifs de développement durable ainsi que d'un apprentissage collégial entre représentants de plusieurs États sur le financement, le suivi, l'évaluation et le développement à plus grande échelle de ces examens. Les solutions mises en avant lors des échanges comprenaient la collecte de données conduite par les citoyens, les partenariats entre autorités locales d'Afrique et d'autres pays du Sud mondial, la planification et la budgétisation participatives, ainsi que des plateformes d'apprentissage entre pairs. Dans le document final de l'atelier (ECA/RFSD/2025/VNR/1), les participants ont recommandé que les administrations locales utilisent les Directives pour les examens locaux volontaires en Afrique⁷, publiées par la CEA et ses partenaires.

K. Territorialisation des objectifs de développement durable et examens locaux volontaires

31. En janvier 2025, la CEA et l'administration de la ville d'Addis-Abeba ont conjointement organisé un atelier à Bishoftu (Éthiopie) et en ligne (format hybride) visant à renforcer la capacité des autorités nationales et locales du pays à aligner leurs plans de développement sur le Programme 2030.

32. En 2025 également, la CEA a apporté un appui au parachèvement des examens locaux volontaires de Dire Dawa, de Djibouti et de Lusaka, tout en

⁷ ONU-Habitat, Cités et gouvernements locaux unis et CEA [Nairobi ; Barcelone (Espagne) ; Addis-Abeba, 2022].

collaborant avec ONU-Habitat pour soutenir le lancement de l'examen local volontaire de Banjul. En 2024 et au début de 2025, la CEA a continué de contribuer à l'initiative d'ONU-Habitat visant à accélérer le relèvement à la suite de la pandémie de COVID-19 et la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 au moyen d'actions au niveau local.

33. La CEA collabore avec le DESA à la mise en œuvre de l'initiative de ce dernier visant à renforcer les capacités des administrations locales et nationales en vue de poursuivre la territorialisation des objectifs de développement durable en Afrique : elle dirige la mise en œuvre de cette initiative en Zambie et soutient également les activités s'y rapportant menées en Côte d'Ivoire, en Égypte, en Éthiopie, au Ghana, au Mozambique, en Sierra Leone et en Afrique du Sud. Des travaux préparatoires ont été menés en vue d'un atelier prévu en Zambie en février 2026, au cours duquel seront fournies des orientations sur la planification et la budgétisation des objectifs de développement durable, ainsi que sur les nouveaux examens locaux volontaires.

L. Résilience économique des villes à l'appui d'une réponse et d'un relèvement inclusifs face aux crises

34. Dans le cadre du sous-programme, la CEA a mis en œuvre un certain nombre d'initiatives visant à renforcer la résilience économique des villes à l'appui d'une réponse et d'un relèvement inclusifs face aux crises, financées par le Compte pour le développement (seizième tranche), notamment le projet sur la résilience urbaine de Harare, lancé après la douzième session du Forum urbain mondial. Elle a également contribué à l'élaboration des Directives internationales pour des villes intelligentes centrées sur les personnes⁸ et au rapport intitulé « Perspectives mondiales des villes intelligentes 2024 »⁹. En outre, à Harare, en août 2025, elle a organisé une réunion d'experts et une formation à l'intention de 34 parties prenantes issues des administrations publiques, d'institutions universitaires, du secteur privé et d'organisations non gouvernementales, afin de renforcer les compétences en matière de planification urbaine numérique, inclusive et adaptée aux changements climatiques.

M. Forum politique de haut niveau pour le développement durable

35. Dans le cadre du sous-programme, la CEA a participé à la réunion annuelle 2025 de la Plateforme de partenariat pour la territorialisation des objectifs de développement durable, organisée conjointement par le Ministère de l'environnement et de la sécurité énergétique de l'Italie et ONU-Habitat, et visant à favoriser le dialogue sur les mesures de politique générale et les outils de gouvernance permettant de traduire les engagements nationaux en actions au niveau local. Elle a joué un rôle central dans l'élaboration de la méthode utilisée pour la Plateforme au cours de cette réunion, et aura également un rôle essentiel dans l'exécution de sa phase pilote au Sénégal et en Tunisie. Les résultats seront examinés à la douzième session du Forum régional africain pour le développement durable.

⁸ ONU-Habitat (Nairobi, 2025).

⁹ ONU-Habitat (Nairobi, 2024).

N. Forum urbain mondial

36. Lors d'une manifestation tenue en marge de la douzième session du Forum urbain mondial, la Section de l'urbanisation et du développement a présenté le Portail africain de l'urbanisation, soulignant son rôle dans la promotion de la territorialisation, du suivi et de la réalisation des objectifs de développement durable.

37. Par ailleurs, la CEA, d'autres commissions régionales et ONU-Habitat ont conjointement organisé, en marge du Forum, une manifestation consacrée à la qualité de la vie en milieu urbain, au cours de laquelle a été élaboré un document de position conjoint sur les perspectives interrégionales.

O. Forum urbain africain

38. Dans le cadre du sous-programme, la CEA a collaboré avec la Commission de l'Union africaine et ONU-Habitat à l'organisation du premier Forum urbain africain. Ce Forum a constitué une plateforme continentale visant à promouvoir le développement durable dans les établissements humains et à permettre aux gouvernements de coopérer pour renforcer les villes africaines. Créé par les États membres de l'Union africaine en 2022, le Forum constitue une réponse à l'urbanisation rapide, abordant à la fois les possibilités et les défis qu'elle présente, et promouvant une approche inclusive et intégrée de l'urbanisation.

P. Quatrième Conférence internationale sur le financement du développement

39. En mai 2025, la CEA a organisé une consultation régionale africaine en préparation de la quatrième Conférence internationale sur le financement du développement, réunissant en ligne plus de 20 décideurs, dirigeants et experts afin de formuler les principaux messages du continent. Au cours de la Conférence, qui s'est tenue en juillet, la CEA a fait entendre la voix des villes africaines, mettant en évidence le rôle des collectivités urbaines dans le financement du développement durable. Les participants aux réunions débats et aux manifestations parallèles organisés par la CEA en marge de la Conférence ont mis l'accent sur les priorités africaines – la mobilisation des ressources intérieures, le financement des municipalités et les instruments novateurs – et ont présenté les résultats des projets de la Commission financés par le Compte pour le développement (quinzième et seizième tranches).

III. Partenariats

A. Système des Nations Unies

40. La Section de l'urbanisation et du développement a collaboré avec plusieurs entités des Nations Unies – notamment ONU-Habitat, le FENU, d'autres commissions régionales, l'UNICEF, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS), ainsi que des bureaux de coordonnateurs résidents et des équipes de pays des Nations Unies – en vue de promouvoir des initiatives visant à renforcer la gouvernance locale et la résilience urbaine. Ces initiatives portaient

notamment sur l'élargissement de la marge d'action budgétaire des administrations municipales, le soutien à l'initiative sur la qualité de vie, les actions en cours visant à renforcer la résilience économique urbaine, ainsi que le renforcement des capacités des autorités locales à élaborer et à appliquer des stratégies de redressement financier à la suite de la pandémie de COVID-19. En outre, la Section a collaboré avec le DESA dans le cadre de la réalisation d'examens nationaux et locaux volontaires.

41. La Section des politiques sociales a également collaboré avec le DESA, ainsi qu'avec la CESAP et la CESAO, afin d'aider les États africains à utiliser les outils élaborés par l'ensemble des organisations partenaires pour évaluer et renforcer les systèmes de protection sociale et mesurer la pauvreté multidimensionnelle. En outre, en partenariat avec l'OIM, la Section a apporté son appui à la mise en œuvre du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières, notamment en contribuant à l'examen régional de sa mise en œuvre.

B. Union africaine

42. Dans le cadre du sous-programme, la CEA a coopéré étroitement avec la Commission de l'Union africaine, en particulier avec le Département de la santé, des affaires humanitaires et du développement social, sur les questions liées aux migrations, notamment le suivi du Pacte mondial sur les migrations, du Cadre de politique migratoire pour l'Afrique et d'une initiative conjointe sur les migrations internationales. La CEA collabore également avec le Département des affaires politiques, de la paix et de la sécurité. En partenariat avec la Commission de l'Union africaine et le FNUAP, la CEA procède à l'examen du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement, ainsi que de la Déclaration d'Addis-Abeba sur la population et le développement en Afrique après 2014. Avec ONU-Habitat et la Commission de l'Union africaine, elle renforce les activités d'établissement de rapports sur les progrès réalisés en Afrique dans la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes. Elle soutient également la tenue des réunions des comités techniques spécialisés de la Commission de l'Union africaine, afin de promouvoir les priorités régionales au sein du système des Nations Unies pour le développement. Au cours de la période considérée, des enseignements tirés à tous les niveaux – du local au continental – ont fourni des éléments probants fiables à l'appui des programmes d'intervention de l'Union africaine.

C. Administrations locales pour le développement durable

43. En 2024, la CEA et le réseau des administrations locales pour le développement durable (Local Governments for Sustainability) ont recensé les domaines dans lesquels l'urbanisation africaine et la gouvernance locale étaient complémentaires, notamment en matière de production de connaissances, de renforcement des capacités et de services consultatifs. Les domaines de collaboration potentiels portent sur la tenue d'une réunion d'experts et l'élaboration d'un support de connaissances consacré à l'économie informelle, ainsi que sur la présentation d'une proposition conjointe de mobilisation de fonds axée sur l'analyse de données et le secteur informel.

D. Organisation de coopération et de développement économiques

44. La CEA et l'OCDE ont contribué à une initiative visant à transformer trois corridors de transport et de commerce – le corridor transmaghrébin, le corridor Ouagadougou-Abidjan (Côte d'Ivoire) et le corridor de Lobito – en moteurs du développement économique local et de la cohésion territoriale.

E. Institut des ressources mondiales

45. En janvier 2024, la CEA et l'Institut des ressources mondiales ont envisagé une collaboration dans les domaines des données et analyses urbaines et du secteur informel. Elles ont relevé des convergences dans leurs travaux axés sur les villes et sont convenues de préciser leurs priorités conjointes. Les deux organisations prévoient de formaliser leur partenariat envisagé au moyen d'un mémorandum d'accord.

F. Mécanismes de concertation intergouvernementale sur les migrations en Afrique et dans les Amériques

46. Dans le cadre du sous-programme, la CEA a été représentée à un dialogue sur les mécanismes de concertation intergouvernementale sur les migrations en Afrique et dans les Amériques, tenu à Banjul en juillet 2024. C'était la première fois que la CEA était représentée à un dialogue interrégional de ce type. Les mécanismes de concertation intergouvernementale sur les migrations – comprenant des forums régionaux, interrégionaux et mondiaux – jouent un rôle essentiel en Afrique, en favorisant le dialogue et la coopération intrarégionaux, et en jetant des fondations solides pour la coopération internationale en matière de gouvernance et de politiques migratoires.

G. Oxford Poverty and Human Development Initiative

47. Dans le cadre du sous-programme, la CEA a établi un partenariat de longue date avec l'Oxford Poverty and Human Development Initiative, un centre de recherche économique rattaché à l'Université d'Oxford, en vue d'aider les États africains à mesurer la pauvreté multidimensionnelle et à appliquer les indices de pauvreté multidimensionnelle à leurs politiques de protection sociale. En 2025, la CEA et ce centre de recherche ont conclu un mémorandum d'accord visant à accroître l'appui apporté à l'utilisation de ces indices, ainsi qu'à coorganiser des activités de plaidoyer et des ateliers de renforcement des capacités dans plusieurs pays africains.

IV. Difficultés rencontrées et enseignements tirés

A. Difficultés

48. Les activités menées dans le cadre du sous-programme sont souvent fragmentées entre plusieurs volets de travail, ce qui reflète la diversité des besoins des États africains mais mobilise de manière excessive les ressources limitées et réduit l'effet des interventions. Une hiérarchisation plus claire des priorités

permettrait de se concentrer sur les domaines à forte valeur ajoutée et d'obtenir des résultats plus cohérents.

49. Les lacunes persistantes dans le traitement des données freinent les progrès et limitent les capacités en matière de suivi et d'élaboration de politiques efficaces. Les difficultés sont aggravées par les changements climatiques, les risques de catastrophe, les conséquences économiques persistantes de la pandémie de COVID-19 et le climat général d'incertitude auquel les États africains font encore face.

50. La mise en application des recommandations de politique générale reste inégale, car de nombreux supports de connaissances ne sont pas intégrés dans les processus nationaux. La faiblesse des capacités institutionnelles et l'instabilité des programmes d'action entravent la mise en œuvre.

51. Les coupes budgétaires limitent la portée et la rapidité du soutien fourni dans le cadre du sous-programme, dont le financement a été réduit, ce qui risque d'entraîner une réduction des activités et d'affaiblir la collaboration à long terme avec les États africains. Ces compressions surviennent dans un contexte d'incertitude accrue, de crises concomitantes, de pressions budgétaires et d'évolution des priorités, ce qui rend encore plus cruciale la fourniture d'un appui prévisible.

B. Enseignements

52. La production de connaissances et l'appui stratégique seront, dès la phase de planification, adossés à des accords formels conclus avec des universités et des groupes de réflexion. Les contraintes en matière de ressources limitent la capacité de la CEA à répondre aux demandes d'assistance technique émanant de ses membres, d'où la nécessité d'établir des priorités. L'évolution des priorités nationales et le renouvellement au niveau des institutions compromettent également la continuité des interventions. Il est essentiel d'assurer un financement prévisible et durable pour maintenir l'appui au renforcement des capacités et traduire les données probantes de la CEA en réformes stratégiques concrètes. Pour assurer une coordination efficace entre les entités des Nations Unies, les organisations régionales, les ministères et les instituts de recherche, il est nécessaire de renforcer les synergies, d'éviter les doubles emplois et de prévenir les retards dans les actions visant à répondre aux besoins des États africains.

V. Activités prévues pour 2026 et 2027

A. Emploi productif des jeunes et entrepreneuriat

53. S'appuyant sur les engagements pris dans le Pacte pour l'avenir, lors du deuxième Sommet mondial pour le développement social et dans le rapport sur les activités menées au titre du sous-programme 9 au cours de l'exercice biennal 2022-2023 (E/ECA/CSPPG/5/10), la Division de l'égalité des genres, de la lutte contre la pauvreté et des politiques sociales intensifiera ses travaux visant à lever les obstacles à l'entrepreneuriat et à l'emploi productif des jeunes. Compte tenu des tendances démographiques observées en Afrique, il convient de donner la priorité à ce groupe le plus important de la population afin de tirer parti du dividende démographique et de réaliser pleinement le potentiel du continent. Au-delà des travaux d'analyse, la Division mobilisera la fonction de concertation de la CEA en

nouant des partenariats avec les gouvernements, les entreprises privées et la Banque africaine de développement (BAD), pour organiser des ateliers de renforcement des capacités destinés à doter les jeunes des compétences et connaissances nécessaires, notamment en ce qui concerne les possibilités offertes par la mise en place de la Zone de libre-échange continentale africaine.

B. Protection sociale

54. La CEA collaborera avec le DESA et la CESAP à la mise en œuvre d'un projet visant à renforcer les politiques de protection sociale et la capacité de réaction aux crises en Afrique, en Asie et dans le Pacifique. Ciblante la crise touchant les carburants, l'alimentation et la finance, cette initiative aidera le Cambodge, les Maldives, la Namibie, le Sénégal, la République-Unie de Tanzanie et la Zambie à élaborer des stratégies intégrées de protection sociale. Ce projet vise également à renforcer les capacités institutionnelles en matière d'élaboration et de mise en œuvre de politiques de protection sociale universelle, en donnant la priorité aux politiques les plus exposées aux crises concomitantes.

55. Dans le cadre du sous-programme, la CEA collaborera avec le Gouvernement du Ghana à l'établissement d'un rapport d'évaluation des vulnérabilités et d'un profil de pays intégrant une estimation des risques d'appauvrissement multidimensionnel ou monétaire. S'appuyant sur ces travaux, la Commission aidera le Gouvernement à réaliser une évaluation approfondie des programmes et des politiques de protection sociale du pays. Cette évaluation contribuera à l'établissement d'un rapport complet sur la protection sociale et d'un profil de pays, tous deux produits par la CEA et destinés à renforcer l'efficacité et l'efficience des systèmes et des programmes de protection sociale au Ghana.

C. Réduction de la pauvreté et des inégalités

56. Reconnaisant le caractère multidimensionnel de la pauvreté, la CEA s'est engagée à en réduire toutes les formes et, dans le cadre du sous-programme, elle aidera les États africains à concevoir des indices de pauvreté multidimensionnelle propres à chaque pays et à élaborer des politiques fondées sur des données locales. Ces indices permettront de mener des interventions ciblées et sectorielles afin d'accélérer la réduction de la pauvreté, en donnant la priorité aux personnes les plus démunies, conformément à l'objectif de développement durable 1 et aux objectifs correspondants de l'Agenda 2063.

57. La CEA utilisera des indices de pauvreté multidimensionnelle ventilés par sexe, âge, région et appartenance ethnique afin de promouvoir l'élaboration de politiques inclusives et fondées sur des données probantes. En partenariat avec l'Oxford Poverty and Human Development Initiative, la CEA fournira un appui en matière d'analyse et de renforcement des capacités. Elle mettra en outre au point une interface en ligne holistique et conviviale, en collaboration avec les organismes nationaux de statistique, afin d'associer les données issues de ces indices à d'autres indicateurs sociaux et budgétaires, notamment les dotations budgétaires. Cette plateforme permettra aux gouvernements de visualiser les dynamiques de la pauvreté et d'orienter des stratégies coordonnées entre ministères pour s'attaquer de manière globale à la pauvreté et aux inégalités.

D. Migrations

58. Dans le cadre du sous-programme, la CEA apportera son appui aux coprésidents des pays champions du Pacte mondial sur les migrations, en vue de la préparation du deuxième Forum d'examen des migrations internationales, qui devrait se tenir au deuxième trimestre de 2026.

59. La CEA renforcera également son partenariat avec la Commission de l'Union africaine dans le cadre du projet intitulé « Migration internationale en Afrique : façonner un récit positif et supprimer les obstacles à la mobilité ». La phase II du projet devrait débuter en janvier 2026 pour une durée de trois ans.

E. Rapport de 2025 sur l'état de l'urbanisation

60. L'édition de 2025 du rapport de la CEA sur l'état de l'urbanisation en Afrique sera publiée au début de 2026. Ce rapport résultera de la synthèse de quatre rapports plus courts à paraître, qui porteront de manière générale sur la croissance inclusive, le développement social et l'urbanisation durable. Il comportera une évaluation de la manière dont l'urbanisation rapide peut favoriser un développement inclusif et résilient ; une analyse de l'urbanisation génératrice d'emplois, des villes productives, des systèmes d'espaces interconnectés et du renforcement des finances au niveau local ; ainsi que des études de cas comparatives, des analyses de données et des analyses par grappes, destinées à mettre en évidence les possibilités existantes et les défis structurels.

61. Le rapport comportera également un examen des systèmes de protection sociale en milieu urbain, en vue de lutter contre la pauvreté et les problèmes liés aux activités informelles. Il présentera en outre une analyse du rôle de l'urbanisation dans le développement social durable, l'accent étant mis sur la gouvernance adaptative au service de la résilience. Le message central sera que, même si les villes africaines peuvent accélérer la transformation et améliorer la qualité de vie, la réussite de l'urbanisation requiert des politiques délibérées, des institutions plus fortes et des investissements coordonnés, dans lesquels les priorités économiques, sociales et environnementales sont harmonisées.

F. Support de connaissances sur la mobilisation des ressources intérieures au niveau infranational

62. Un rapport analytique sur le rôle des villes africaines dans la mobilisation des ressources intérieures sera publié au début de 2026, après la quatrième Conférence internationale sur le financement du développement. Il comprendra une analyse du potentiel de l'urbanisation en tant que moyen d'accroître les recettes grâce à une meilleure administration fiscale, à la fiscalité foncière, à la récupération des plus-values foncières et au recours à l'emprunt municipal, y compris sous forme d'obligations vertes et d'obligations de la diaspora. Il comportera également une évaluation des conditions institutionnelles et réglementaires nécessaires à l'élargissement de la marge d'action budgétaire, et fera valoir que les villes jouent un rôle central dans la mobilisation des ressources intérieures nécessaires pour favoriser un développement résilient et autofinancé en Afrique.

63. La Section de l'urbanisation et du développement mène actuellement des travaux préparatoires en vue du lancement, au deuxième trimestre de 2026, d'un programme de recherche sur les liens entre l'urbanisation et les politiques sociales. Ce programme visera à éclairer l'élaboration des politiques publiques en

s'appuyant sur des recherches empiriques et des analyses fondées sur les données provenant de plateformes soutenant les administrations municipales et les mairies africaines. En conséquence, la Section établira des partenariats avec d'autres entités des Nations Unies et parties prenantes afin de diffuser les pratiques et outils exemplaires aux niveaux régional et mondial permettant de relever les défis liés à l'urbanisation et au développement.

G. Élargissement et résilience de la marge d'action budgétaire des villes à l'appui d'un relèvement inclusif et durable après la pandémie de COVID-19 en Afrique

64. Les formations portant sur les plans d'action visant à élargir la marge d'action budgétaire locale en Afrique renforceront les capacités des responsables, des planificateurs et des spécialistes des finances au niveau local afin qu'ils puissent élaborer, mettre en œuvre et assurer le suivi de ces plans. En 2026, la CEA, en collaboration avec ONU-Habitat et le FENU – ses partenaires dans le cadre du projet « Élargissement et résilience de la marge d'action budgétaire des villes à l'appui d'un relèvement inclusif et durable après la pandémie de COVID-19 en Afrique », financé au titre de la quinzième tranche du Compte pour le développement – élaborera les supports de formation. La formation proprement dite sera assurée par l'Institut africain de développement économique et de planification (IDEP).

H. Résilience économique des villes à l'appui d'une réponse et d'un relèvement inclusifs face aux crises

65. Dans le cadre du sous-programme, la CEA organisera des manifestations interrégionales d'échange de connaissances sur le financement, des voyages d'étude renforçant les liens entre les administrations locales et les institutions financières, ainsi que des réunions d'experts visant à soutenir la préparation de projets et à faciliter la mise en relation des investisseurs avec les projets. Les mesures complémentaires comprendront des ateliers sur l'accès aux possibilités de financement, la mise à jour d'une plateforme d'apprentissage en ligne visant à en élargir la portée, et un atelier de formation des formateurs destiné à renforcer les capacités au niveau local et à diffuser les connaissances.

I. Participation à des forums régionaux et mondiaux

66. La Division de l'égalité des genres, de la lutte contre la pauvreté et des politiques sociales participera à la douzième session du Forum régional africain pour le développement durable, qui se tiendra au premier semestre de 2026, en coorganisant un atelier préparatoire sur les examens nationaux et locaux volontaires. Elle participera également à la treizième session du Forum urbain mondial, qui se tiendra à Bakou en mai 2026, afin de faire progresser les travaux de la CEA sur l'urbanisation inclusive, résiliente et numérique. Par ailleurs, la Section de l'urbanisation et du développement participera au forum politique de haut niveau, qui se tiendra à New York en juillet 2026.